

Projet protocole de réouverture d'IMS

(Établi le 31 août 2020)

Préambule : Suite aux dernières directives du Ministère des sports du 16 juillet 2020, la poursuite de l'activité est toujours possible sous les mêmes conditions que précédemment, cependant l'exploitant n'est plus restreint à 10 personnes par salle mais peut désormais accueillir autant de personnes que ses salles peuvent en contenir sous réserve de maintenir une distance de 2 m entre chaque personne.

Ainsi, voici l'organisation que nous choisissons de mettre en place à la réouverture du complexe:

Heures d'ouverture du site :

Jusque-là, le site était ouvert :

- De 9h à 20h30 du lundi au vendredi

Compte tenu des contraintes sanitaires, de la surveillance accrue qu'elles imposent, les heures d'ouvertures seront, à partir du lundi 31 août 2020 :

- De 9h à 20h30 du lundi au vendredi
- De 8h30 à 12h30 les samedis

Dans l'hypothèse que notre protocole soit correctement suivi par les adhérents, et en fonction de l'évolution de la propagation du virus, nous pourrions envisager une ouverture du site plus large en journée et les dimanches matins à partir du mois d'octobre.

Organisation des locaux et des activités :

Afin de respecter la distanciation sociale la capacité maximale du site sera de 84 personnes (36 au niveau du gymnase, 23 en salle de fitness, 21 en salle de musculation, 2 au bureau, et 2 agents d'entretien).

Toute participation à une activité ne sera possible que par inscription préalable en ligne. Ainsi une traçabilité des participants sera assurée.

- **Au niveau des circulations et espaces communs :**

Le complexe n'est accessible que par la porte d'entrée.

Dès l'entrée, un rappel des gestes barrières est fait.

Un distributeur de SHA y est positionné.

Les adhérents doivent se présenter masqués.

Des sens de circulation ont été mis en place pour accéder et sortir de chaque espace.

Tout le mobilier du hall d'entrée a été retiré, et chacune des portes d'accès aux différents espaces est bloquée en position ouverte.

L'espace du premier étage est interdit au public.

L'espace bureau est réservé aux salariés ainsi que l'infirmierie (sauf en cas de blessure).

Pour les adhérents désirant accéder en salle de musculation ou en salle de fitness, un spray désinfectant individuel et numéroté leur sera remis.

- **Au niveau du gymnase :**

Un distributeur de SHA est positionné à l'entrée du gymnase.

Tous les sports individuels ou collectifs sont désormais possibles suivant les directives transmises par les Fédérations.

Ainsi toutes les activités pouvant être réalisées au niveau du gymnase seront possibles.

Les directives de chacune des Fédérations sont affichées au niveau du gymnase et régulièrement mises à jour.

Alors, un terrain est bloqué pour le tennis ou le badminton ou le basket ou le futsal (terrain du milieu). Les 2 autres terrains de tennis sont bloqués pour le badminton (8 terrains possibles) ou le tennis. Les terrains resteront ainsi positionnés tout au long de la période.

Les inscriptions se font via le site « Balle Jaune ». La capacité du gymnase est alors de maximum 36 joueurs pour 2 200m².

Des gants à usage unique et du produit désinfectant sont mis à disposition des usagers afin de manipuler le matériel (poteaux, filets).

Outre le matériel (poteaux, filets) permettant de matérialiser les terrains, tout le reste est stocké dans un coin du gymnase et interdit au public (les autres poteaux, les filets, les raquettes, les balles, les volants, les chaises, les tables, les tables de tennis de tables, les bancs...).

Le gymnase est accessible par la porte d'entrée du gymnase. Un sens de circulation est matérialisé sur la longueur et permet l'accès à l'issue de secours qui mène aux vestiaires et sanitaires, et également à la sortie du bâtiment.

- **Au niveau du squash :**

L'espace de jeu étant petit et confiné, et la pratique totale du squash n'étant pas encore autorisée, impliquant des rapprochements et des contacts, le squash ne sera pas accessible par le public.

- **Au niveau du Centre de Loisirs :**

L'ouverture du Centre de Loisirs aux vacances d'octobre sera déterminée ultérieurement en fonction des contraintes sanitaires.

- **Au niveau de la salle de fitness :**

Un distributeur de SHA est positionné à l'entrée de la salle.

Des distributeurs de papier ont été rajoutés à l'entrée de la salle.

Les cours collectifs de fitness sont autorisés sans échange de matériel et dans le respect des gestes barrières.

Ainsi 23 zones ont été matérialisées au sol, permettant donc d'accueillir 22 pratiquants et un coach. L'entrée se fait par l'entrée de la salle de fitness. L'accès aux zones est matérialisé par un sens de circulation. Les pratiquants, en suivant le sens de circulation, sortiront de la salle par l'issue de secours en fond de salle, directement dans le parc où des circulations sont déjà en place.

La capacité des cours collectifs est de 23 par cours dans un espace de 200m², soit 8m² par participant. La distanciation sociale étant respectée, les activités pourront être réalisées sans masque.

Dans chacune des 23 zones est positionné le matériel nécessaire à la pratique (un step, une barre, 6 disques, une corde à sauter). Après chaque séance, le matériel sera désinfecté par le pratiquant sous le contrôle du coach, grâce aux sprays de désinfectant individuels. Chacun des pratiquants apportera son propre tapis et/ou sa serviette. Une caisse est positionnée en sortie de salle, afin que les adhérents y déposent les sprays de désinfectant. Ces spray sont désinfectés par le coach présent et seront alors ensuite disponibles pour une prochaine rotation.

Le reste du matériel est stocké dans les placards et dans le gymnase et interdit d'accès par le public.

Un nouveau planning de cours collectif est établi. Il propose :

- 2 cours de 30 minutes ou un cours de 45 minutes le matin entre 10h et 11h
- un cours de 45 min sur chaque pause méridienne de 12h30 à 13h15
- 3 cours de 45 min à 1h30 chaque soirée de 17h30 à 20h30, espacés chacun de 15 minutes, permettant ainsi la désinfection du matériel et les rotations des groupes.

Lorsque les conditions météorologiques le permettront, des cours en extérieur pourront être proposés, en respectant les mêmes conditions sanitaires.

Les adhérents s'inscrivent aux cours via un doodle.

En dehors des cours proposés, la salle reste fermée et interdite au public.

- **Au niveau de la salle de musculation :**

Un distributeur de SHA est déjà positionné à l'entrée et à la sortie de la salle ainsi que des distributeurs de papier.

La pratique en salle de musculation est autorisée sans échange de matériel et dans le respect des gestes barrières.

Il ne sera autorisé que des séances individuelles en salle de musculation.

Chaque pratiquant doit respecter une distance d'au moins 2m des autres pratiquants et par conséquent ne peut utiliser une machine que si celles de chaque côté sont libres.

L'utilisation d'une serviette est obligatoire.

Un sens de circulation a été matérialisé. Du matériel a été retiré afin de distancer certains postes (cardio).

L'activité musculation impliquant des circulations, le port du masque y est obligatoire pour les déplacements. Pour la réalisation des exercices sur les postes de travail, le masque pourra être retiré sous réserve du respect des 2 m de distanciation sociale.

La musculation est accessible par la porte d'entrée de la salle. La sortie est prévue par l'issue de sortie en fond de salle donnant directement dans le parc où des circulations sont déjà en place.

Chaque pratiquant est en charge du matériel utilisé et est dans l'obligation d'en assurer la désinfection systématique après utilisation grâce au spray de désinfectant individuel qui lui aura été remis. Une caisse est positionnée en sortie de salle, afin que les adhérents y déposent les sprays de désinfectant. Ces sprays seront désinfectés par le coach présent et seront alors ensuite disponibles pour une prochaine rotation.

La capacité maximale de la salle de 200m² sera de 21, coach compris. Les adhérents s'inscrivent via un doodle par créneau de 1h à 1h30.

- **Au niveau des vestiaires :**

Les vestiaires resteront fermés au public.

- **Au niveau des sanitaires :**

Des distributeurs automatiques de produit désinfectant seront disponibles dans chacun des sanitaires.

Accessibilité des animateurs :

Les animateurs sont présents sur site de 9h à 20h30 du lundi au vendredi selon les vacances suivantes :

- 9h – 17h20
- 12h10 – 20h30

Et le samedi matin du 8h30 à 12h30.

Deux masques leur sont remis à chaque vacation.

Chaque animateur a un lieu dédié pour entreposer ses affaires :

- Audrey : espace bureau côté fenêtre
- Iordan : espace infirmerie
- Hélène : espace bureau côté mur

Chaque animateur a un vestiaire individuel attribué :

- Audrey : vestiaires femmes côté gymnase
- Iordan : vestiaires hommes côté gymnase
- Hélène : vestiaires femmes côté fitness

Chacun des animateurs est en charge du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé pour les séances, de ses espaces de travail après chaque utilisation via le spray désinfectant individuel et matériels mis à sa disposition dans son espace.

Aucun partage de matériel ou de denrée ne sera possible (plus d'espace café).

L'animateur dispose d'un stock de masques chirurgicaux, entreposé dans le meuble pharmacie, afin de pouvoir en disposer en cas de blessure d'un participant. Dans ce cas-là, un masque sera donné au participant concerné, l'animateur devra également s'en équiper afin d'attendre les secours au côté du participant blessé.

En plus de ses missions habituelles, l'animateur est en charge de la distribution et de la désinfection des sprays de désinfectant individuel. Il est également en charge de rappeler les bonnes pratiques et d'en surveiller le respect.

Désormais, aucun document sur site ne sera disponible à la distribution. L'animateur se chargera de transmettre les documents via les messageries électroniques.

Les adhérents pourront déposer des documents nécessaires à leur adhésion (certificat médical, fiche d'inscription, chèque...) dans des bannettes prévues à cet effet, au niveau du comptoir d'entrée. En fin de journée, la bannette sera datée puis isolée dans l'armoire basse du bureau 24 heures. Les documents seront ensuite traités.

En attendant, d'autres bannettes seront mises à disposition des adhérents.

Adhésion au protocole :

Ce protocole sera transmis à chaque adhérent IMS et animateur du site.

Par leur inscription et présence aux séances proposées, il sera considéré une adhésion pleine et entière au protocole transmis.

Ainsi, ce protocole détaillant le rôle et la responsabilité de chacun, tout manquement au protocole aura pour conséquence une exclusion immédiate et définitive du site.